



## Guide Étudiant en Mobilité Sortante

UFR de Psychologie

Dernière mise à jour : 9 septembre 2021

## Table des matières

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>NOUS CONTACTER</b>	<b>2</b>
<b>AVANT LA MOBILITE</b>	<b>3</b>
<b>QUAND ET SOUS QUELLES CONDITIONS PUIS-JE PARTIR EN MOBILITE ?</b>	<b>3</b>
<b>OU PUIS-JE PARTIR EN MOBILITE ?</b>	<b>3</b>
<b>ERASMUS + ET SWISS SMS</b>	<b>3</b>
INFORMATIONS GENERALES	3
DEPART AU NIVEAU LICENCE	4
DEPART AU NIVEAU MASTER	4
ERASMUS + ET SWISS SMS : COMMENT REMPLIR LE <i>LEARNING AGREEMENT</i> ?	4
COMPOSEZ VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE ERASMUS + OU SWISS SMS	5
LES CRITERES DE SELECTION	6
DEPOSEZ VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE ERASMUS + OU SWISS SMS	7
SUITE DE LA CANDIDATURE ERASMUS + OU SWISS SMS : UNE FOIS ACCEPTEE, QU'ADVIENT-IL DE MA CANDIDATURE ?	7
<b>CREPUQ-BCI</b>	<b>7</b>
INFORMATIONS GENERALES	7
DEPART AU NIVEAU LICENCE	8
DEPART AU NIVEAU MASTER	8
<b>CONVENTION BILATERALE</b>	<b>9</b>
INFORMATIONS GENERALES	9
DEPART AU NIVEAU LICENCE	9
DEPART AU NIVEAU MASTER	9
CREPUQ-BCI ET CONVENTIONS BILATERALES : COMMENT REMPLIR LE <i>PLAN DE VALIDATION D'ETUDES INTERNATIONALES</i> ?	10
CREPUQ-BCI ET CONVENTIONS BILATERALES : COMMENT FAIRE VALIDER VOTRE <i>PLAN DE VALIDATION D'ETUDES INTERNATIONALES</i> ?	10
SUITE DE LA CANDIDATURE CREPUQ-BCI/CONVENTION BILATERALE : QU'ADVIENT-IL DE MA CANDIDATURE ?	11
<b>LES UE TER ET STAGE POUR UN DEPART EN LICENCE 3</b>	<b>12</b>
<b>LES UE MEMOIRE ET STAGE POUR UN DEPART EN MASTER 1</b>	<b>13</b>
<b>AVANT DE PARTIR</b>	<b>13</b>
<b>PENDANT LA MOBILITE</b>	<b>13</b>
<b>APRES LA MOBILITE</b>	<b>14</b>
QUELS DOCUMENTS NOUS RETOURNER APRES VOTRE MOBILITE ?	14
CONVERSION DES NOTES	14
<b>AUTRES ASPECTS DE LA MOBILITE (BOURSES, LOGEMENT...)</b>	<b>15</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>16</b>

## Avant-propos

Un séjour en mobilité internationale est un atout dans votre parcours. Le rôle de l'équipe Relations Internationales (RI) de l'UFR de Psychologie est uniquement d'ordre **pédagogique** : élaboration et validation du plan d'études (avant le départ) et conversion des notes (lors du retour). Elle sélectionne également les dossiers de candidature pour le programme ERASMUS + et Swiss SMS.

Le service Relations Internationales (RI) de l'UT2J (situé au bâtiment de l'Arche) gère tous les aspects **administratifs** de votre mobilité <http://www.univ-tlse2.fr/accueil/international/partir-a-l-etranger/> et organise des réunions d'information sur les différents programmes d'échange. Les contacter : [http://annuaire.univ-tlse2.fr/index.php?modeannuaire=trouve&debut\\_aff=0&composante=13](http://annuaire.univ-tlse2.fr/index.php?modeannuaire=trouve&debut_aff=0&composante=13)

## Nous contacter

L'équipe RI de l'UFR de Psychologie est composée :

- **De deux Coordinatrices pédagogiques, Nicole Cantisano**, Maître de Conférences en Psychologie de la Santé au sein du Département de Psychopathologie, Psychologie de la Santé et Neurosciences, et **Céline Launay**, Maître de Conférences en Psychologie Sociale au sein du Département de Psychologie Sociale, du Travail et des Organisations.

Elles réalisent une permanence pédagogique, soit dans le bureau M022 (rez-de-chaussée de l'UFR de Psychologie), soit via Zoom : les dates, horaires et les modalités (présentiel/distanciel) sont disponibles sur le site de l'UFR de Psychologie, rubrique « relations internationales » : <https://ufr-psycho.univ-tlse2.fr/accueil/etudier-a-letranger>. L'envoi de mails est plutôt réservé aux étudiant·e·s en mobilité à l'étranger, qui ne peuvent donc se déplacer : [ri.ufrpsycho@univ-tlse2.fr](mailto:ri.ufrpsycho@univ-tlse2.fr)

- **D'une Secrétaire administrative, Isabelle Idrac.**

Son bureau M014 est situé au rez-de-chaussée de l'UFR de Psychologie. L'envoi de mails est plutôt réservé aux étudiant·e·s en mobilité à l'étranger, qui ne peuvent donc se déplacer : [isaidrac@univ-tlse2.fr](mailto:isaidrac@univ-tlse2.fr)

## *Avant la mobilité*

### **Quand et sous quelles conditions puis-je partir en mobilité ?**

Dans le cadre des programmes d'échange, vous pouvez partir :

- à partir de la Licence 2 et jusqu'en Master 1 (des procédures spécifiques existent pour des départs en doctorat, se renseigner auprès de l'école doctorale et du service RI de l'UT2J),
- pour une durée d'un semestre ou deux semestres (les Universités partenaires fixent parfois elles-mêmes la durée de la mobilité),
- une fois en Licence, et une fois en Master 1 (les départs en Master 2 ne sont pas admis),
- à condition d'être inscrit·e à l'UT2J au moment du départ et d'avoir déjà validé au moins une année universitaire (60 ECTS). **Les étudiant·e·s inscrit·e·s en césure ne peuvent pas bénéficier des places réservées dans le cadre des programmes d'échange.**

Pour une mobilité en année universitaire N, il faut finaliser les démarches en janvier ou février/mars de l'année universitaire N-1 (voir les exceptions pour ERASMUS + dans la rubrique ERASMUS + et Swiss SMS).

### **Où puis-je partir en mobilité ?**

Le service Relations Internationales de l'UT2J et l'UFR de Psychologie ont établi des partenariats avec différentes Universités Européennes et hors-Europe. Il existe trois programmes d'échange :

- ERASMUS + et Swiss SMS (Europe et Suisse)
- CREPUQ-BCI (Québec)
- Conventions bilatérales (toutes les destinations hors-Europe et hors-Québec<sup>1</sup>)

### **ERASMUS + et Swiss SMS**

#### **Informations générales**

Des réunions d'informations sont organisées par le service RI de l'UT2J sur l'organisation générale de ces programmes. Vous trouverez de plus amples informations sur le site du service Relations Internationales de l'UT2J, rubrique « programme d'échanges » <http://www.univ-tlse2.fr/accueil/international/partir-a-l-etranger/partir-a-l-etranger-253643.kjsp?RH=05International>

Pour les mobilités relatives aux programmes ERASMUS + ou Swiss SMS, c'est l'équipe RI de l'UFR de Psychologie qui procède à la sélection des dossiers. Notre objectif est que toutes les

---

<sup>1</sup> Quelques Universités Québécoises ne font pas partie du programme CREPUQ-BCI mais sont accessibles via une convention bilatérale.

places soient pourvues : vous augmentez vos chances de départ en émettant plusieurs vœux (certaines destinations sont très prisées par les étudiant·e·s pour très peu de places disponibles).

### **Départ au niveau Licence**

Le choix des cours s'effectue en fonction de votre projet professionnel. Il est également conseillé de respecter le contenu des cours de la plaquette UT2J relative aux semestres du départ autour de 40 %. Vous choisissez, à partir des cours proposés sur le site Internet de l'Université partenaire, **30 ECTS par semestre (soit 60 ECTS pour une année universitaire)**, dont au moins un cours de **méthodologie** par semestre (analyses de données quantitatives ou qualitatives, méthodes de recherche, évaluation, expertise, pratique de la psychologie...). Vous n'êtes pas tenu·e de suivre un cours de langues. En **Licence 3**, les UE TER et Stage ne doivent pas apparaître sur Learning Agreement (voir rubriques « *Comment remplir le Learning Agreement ?* » et « *Les UE TER et Stage pour un départ en Licence 3* »).

### **Départ au niveau master**

Votre départ en mobilité est conditionné par la sélection en Master : si vous n'êtes pas sélectionné·e, votre mobilité sera annulée. Dès publication des résultats de la sélection en Master, merci d'informer les coordinatrices pédagogiques de l'UFR de Psychologie des résultats vous concernant et du Master que vous intégrez.

Le choix des cours s'effectue en fonction de votre projet professionnel et du Parcours dans lequel vous candidatez en vœu n°1 (vous modifierez votre Plan d'études si vous intégrez un autre Master). Le nombre d'ECTS correspondant aux UE formation à la recherche, au mémoire de recherche et au stage (ce nombre dépend de la mention/du parcours) sont à déduire des 60 ECTS requis pour valider votre année à l'étranger (ou 30 ECTS pour un départ sur un seul semestre). Vous choisissez, à partir des cours proposés sur le site Internet de l'Université partenaire, au moins un cours de **méthodologie** par semestre (analyses quantitatives ou qualitatives, méthodes de recherche, évaluation, expertise, pratique de la psychologie...). Vous n'êtes pas tenu·e de suivre un cours de langues. Les UE Formation à la recherche, Mémoire et Stage ne doivent pas apparaître sur votre Learning Agreement (voir rubriques « *Comment remplir le Learning Agreement ?* » et « *Les UE Mémoire et Stage pour un départ en Master 1* »).

### **ERASMUS + et Swiss SMS : Comment remplir le *Learning Agreement* ?**

Seule les deux premières pages du Learning Agreement sont à remplir. Dans le tableau intitulé « Programme d'études dans l'établissement d'accueil », inscrivez tous les enseignements (codes, intitulés, semestre 1 ou 2) choisis dans l'Université d'accueil, ainsi que le nombre d'ECTS par enseignement.

Dans le tableau intitulé « Reconnaissance de la mobilité dans l'établissement d'envoi », inscrivez l'**intégralité des enseignements** que vous auriez suivis à l'UT2J, y compris les options hors UFR et/ou langues vivantes, incluant le code complet des UE (options Langues et options hors UFR incluses), l'intitulé exact des UE et le nombre d'ECTS accordés pour chaque UE.

Dans le tableau « Engagement », remplissez toutes les cases relatives à la rubrique « Student » et signez. Remplissez également les informations relatives aux « Personnes responsables dans l'établissement d'envoi » : Nom : Céline Launay et Nicole Cantisano ; adresse mail : [ri.ufrpsycho@univ-tlse2.fr](mailto:ri.ufrpsycho@univ-tlse2.fr) ; Fonction : Erasmus coordinators.

Pour un départ en **Licence 2**, le total de chaque tableau doit équivaloir à 60 ECTS pour un départ sur une année universitaire, ou 30 ECTS pour un départ sur un semestre (sauf si vous avez déjà validé des crédits dans l'année, à soustraire du Learning Agreement).

Pour un départ en **Licence 3**, il ne faut pas inscrire les UE relatives au Stage (UE 505 et 605 = 4 ECTS) et les UE TER (UE 508 et 608 = 6 ECTS) sur le Learning Agreement. Ces UE devront être validées à l'UT2J. Le total de chaque tableau doit équivaloir à un minimum de 50 ECTS pour un départ sur une année universitaire, minimum 24 ECTS pour un départ au semestre 1, minimum 26 ECTS pour un départ au semestre 2.

Pour un départ en **Master 1**, il ne faut pas inscrire sur le Learning Agreement les UE relatives à la formation à la recherche, au mémoire de recherche et au stage (le nombre d'ECTS correspondant à chacune des UE dépend de la mention/du parcours). Ces UE seront obligatoirement à valider en France, même si vous réalisez ces travaux à l'étranger. Vous rédigez votre Learning Agreement en fonction du Parcours dans lequel vous candidatez en vœu n°1 (vous modifierez votre Learning Agreement si vous intégrez un autre Master). Le nombre d'ECTS correspondant aux UE formation à la recherche, au mémoire de recherche et au stage sont à déduire des 60 ECTS requis pour valider votre année à l'étranger (ou 30 ECTS pour un départ sur un seul semestre).

### **Online Learning Agreement (OLA)**

Une fois votre candidature acceptée, vous recevrez un mail automatique via la plateforme Dashboard pour remplir, de nouveau, votre Learning Agreement, uniquement si l'Université d'accueil a mis en place cette procédure. Il sera envoyé aux coordinateurs pédagogiques de l'Université d'envoi et de l'Université d'accueil pour signature. Chaque modification du Learning Agreement sera ensuite gérée via cette plateforme, durant toute la durée de votre mobilité.

### **Composez votre dossier de candidature ERASMUS + ou Swiss SMS**

Vous pouvez émettre jusqu'à quatre vœux, ce qui est fortement conseillé.

1. Sélectionnez les Universités partenaires en utilisant l'application **MoveOn**, onglet « International » du site <http://www.univ-tlse2.fr> rubrique « Partir à l'étranger » (Soyez vigilant-e : certaines Universités proposent des places seulement en Licence ou seulement en Master)
2. Remplissez vos formulaires de candidature de l'UT2J à télécharger ici : <https://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/international/partir-etudier-a-l-etranger/programme-erasmus-48841.kjsp?RH=1370014267419>
3. Remplissez vos Learning Agreement (voir rubrique « Comment remplir le Learning Agreement ») à télécharger ici : <https://www.univ-tlse2.fr/accueil-utm/international/partir-etudier-a-l-etranger/programme-erasmus-48841.kjsp?RH=1370014267419>
4. Validez votre/vos Learning Agreement auprès d'une des coordinatrices RI de l'UFR de Psychologie **avant le dépôt de votre dossier de candidature**. La validation de vos Learning Agreement s'effectuera au cours des permanences réalisées à l'UFR de Psychologie, les mardis entre 12h30 et 13h30, soit dans le

bureau M022, soit sur Zoom (lien diffusé sur le site de l'UFR de Psychologie).

**Aucun Learning Agreement ne sera validé par mail (vous pouvez mandater un tiers)**

5. Intégrez les différentes pièces à fournir (voir encadré ci-dessous)
6. Déposez votre dossier de candidature **au format électronique** à partir de votre adresse mail etu.univ-tlse2.fr (voir rubrique « Déposez votre dossier de candidature ERASMUS + ou Swiss SMS »)

#### **Dossier de candidature ERASMUS + et Swiss SMS**

##### **Pièces à fournir (exclusivement au format PDF)**

- Fiche de renseignements **ERASMUS + et Swiss SMS** (que vous trouverez en annexe de ce guide)
- Un formulaire de candidature RI de l'UT2J **par vœu**
- Un Learning Agreement **par vœu**
- Un Curriculum Vitae (1 page maximum)
- Une lettre de motivation en langue française (1 page maximum)
- Relevés de notes depuis l'entrée dans l'enseignement supérieur (si aucun n'est disponible, relevé de notes du baccalauréat)
- Justificatif du niveau linguistique dans la langue des enseignements concernés (Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur, test eLAO à effectuer en ligne, relevé de notes soulignant le niveau d'anglais, etc.)

N.B. : Tout document non demandé ne sera pas examiné (par ex., lettre de recommandation). Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.

#### **Les critères de sélection**

Nous évaluons les candidatures à partir de ces critères :

- Motivation (lettre de motivation en français),
- Résultats académiques,
- Projet de mobilité de l'étudiant : adéquation entre le projet de mobilité et le parcours académique/projet professionnel,
- Niveau de langue.

Notez que nous ne vérifions pas les aspects administratifs de votre candidature (exemple : pré-requis du niveau de langues dans l'Université d'accueil, carte d'étudiant, etc.). C'est le service RI de l'UT2J qui validera ou invalidera votre dossier si les critères administratifs ne sont pas remplis.

## Déposez votre dossier de candidature ERASMUS + ou Swiss SMS

Vous fournissez les différentes pièces de votre dossier de candidature au **format électronique** (en PDF, **ne pas fusionner les documents**) à l'équipe RI, à partir de votre adresse mail [etu.univ-tlse2.fr](mailto:etu.univ-tlse2.fr) : [ri.ufrpsycho@univ-tlse2.fr](mailto:ri.ufrpsycho@univ-tlse2.fr)

Chaque document est à intituler comme suit :

Intitulédocument\_Nom\_Prénom\_Ville\_NomUniversité

Exemple : RelevénotesL1S1\_Dupont\_Anne\_Dublin\_TrinityCollege

La date limite de dépôt des candidatures sera indiquée sur le site de l'UFR de Psychologie dans le courant du mois de janvier (elle est généralement située **fin février/début mars**, et est fixée en fonction du calendrier du service RI de l'UT2J).

### **Suite de la candidature ERASMUS + ou Swiss SMS : une fois acceptée, qu'advient-il de ma candidature ?**

Une fois la sélection effectuée au sein de l'UFR de psychologie, nous vous informons des résultats par mail dans la semaine suivant la date limite de dépôt des candidatures. Nous transmettons ensuite votre dossier au service RI de l'UT2J qui gère les nominations auprès des Universités Partenaires.

Vous serez contacté.e en **mai** ou **juin** soit directement par l'Université Partenaire, soit par le service RI de l'UT2J. Pour toute question, contactez Madame Pascale Piolet (Service RI de l'UT2J : [etudiants.sortants@univ-tlse2.fr](mailto:etudiants.sortants@univ-tlse2.fr)). Diverses démarches administratives devront être effectuées auprès de l'Université d'accueil et auprès du Service RI de l'UT2J. Notez que nous ne sommes pas en contact avec les Universités partenaires : seul le Service RI de l'UT2J correspond avec les Universités.

Si l'Université d'accueil a mis en place le Online Learning Agreement, vous recevez un mail d'inscription à la plateforme Dashboard pour compléter votre Learning Agreement en ligne. Nous le signerons en ligne. Sinon, envoyez-nous votre Learning Agreement au format PDF pour signature.

En cas de **désistement**, veuillez en informer par mail Madame Pascale Piolet : ([etudiants.sortants@univ-tlse2.fr](mailto:etudiants.sortants@univ-tlse2.fr)) et les coordinatrices RI de l'UFR de Psychologie. Si votre désistement a lieu après la réunion obligatoire organisée par les RI (fin mai de l'année universitaire en cours), insérez en pièce jointe de votre mail le formulaire de désistement fourni dans le guide qui vous a été remis lors de la réunion.

## CREPUQ-BCI

### Informations générales

Pour les mobilités relatives au programme CREPUQ-BCI, c'est l'Université partenaire qui procède à la sélection des étudiant·e·s. Vous préparez un dossier de candidature à déposer

auprès du service Relations Internationales de l'UT2J (les pièces justificatives dépendent des Universités partenaires : relevés de notes, Curriculum Vitae, lettre de motivation, lettre(s) de recommandation<sup>2</sup>, etc.). Des réunions d'informations sont organisées par le service RI de l'UT2J sur les démarches à suivre. Vous trouverez de plus amples informations sur le site du service Relations Internationales de l'UT2J, rubrique « programme d'échanges » <http://www.univ-tlse2.fr/accueil/international/partir-a-l-etranger/partir-a-l-etranger-253643.kjsp?RH=05International>

La date limite de candidature est généralement fixée **fin janvier**.

**Notre rôle, en tant que coordinatrices RI de l'UFR de Psychologie, est d'ordre pédagogique : nous validons votre plan d'études internationales.**

### **Départ au niveau Licence**

Le choix des cours s'effectue en fonction de votre projet professionnel. Les « crédits » canadiens ne correspondent pas au système ECTS, le système européen. Vous choisissez, à partir du site Internet de l'Université partenaire, **4 à 5 enseignements par semestre**, dont au moins un cours de **méthodologie** par semestre (analyses de données quantitatives ou qualitatives, méthodes de recherche, évaluation, expertise, pratique de la psychologie...). Vous n'êtes pas tenu·e de suivre un cours de langues.

En Licence 3, les UE relatives au TER et au Stage sont à retirer du nombre d'heures de cours suivis à l'étranger (voir rubriques « *Comment remplir le Plan de validation d'études internationales ?* » et « *Les UE TER et Stage pour un départ en Licence 3* ») : vous suivrez alors au moins 7 cours pour une année universitaire (minimum 4 cours pour un départ au semestre 1, minimum 3 cours pour un départ au semestre 2)<sup>3</sup>.

### **Départ au niveau master**

Votre départ en mobilité est conditionné par la sélection en Master : si vous n'êtes pas sélectionné·e, vous devrez annuler votre mobilité auprès du service RI et informer l'équipe RI de l'UFR. Dès publication des résultats de la sélection en Master (qu'ils soient positifs ou négatifs), merci d'informer les coordinatrices pédagogiques de l'UFR de Psychologie des résultats vous concernant.

Le choix des cours s'effectue en fonction de votre projet professionnel et du Parcours dans lequel vous candidatez en vœu n°1 (vous modifierez votre Plan d'études si vous intégrez un autre Master). Les « crédits » canadiens ne correspondent pas au système ECTS, le système européen. Vous choisissez, à partir du site Internet de l'Université partenaire, **au minimum 2 enseignements par semestre**, dont au moins un cours de méthodologie sur l'année (analyses quantitatives ou qualitatives, méthodes de recherche, évaluation, expertise, pratique de la psychologie...). Vous n'êtes pas tenu·e de suivre un cours de langues. Si vous partez pour une durée d'un semestre, vous n'êtes pas tenu·e de choisir un cours de méthodologie. Les UE Formation à la Recherche, Mémoire et Stage sont à retirer du nombre d'heures de cours suivis

---

<sup>2</sup> Les coordinatrices RI ne sont pas en mesure de vous fournir une lettre de recommandation. Lorsque vous sollicitez un·e enseignant-chercheur pour une lettre de recommandation, veillez à préciser votre projet professionnel et à inclure vos relevés de notes et votre lettre de motivation dans une pièce jointe unique.

<sup>3</sup> Certaines Universités vous astreignent à choisir au moins 4 cours par semestre, soit 8 sur l'année. En L3, seules les meilleures notes de 7 cours seront prises en compte pour la conversion des notes.

à l'étranger (voir rubriques « *Comment remplir le Plan de validation d'études internationales ?* » et « *Les UE Mémoire et Stage pour un départ en Master 1* »).

## **Convention bilatérale**

### **Informations générales**

Pour les conventions bilatérales, c'est l'Université partenaire qui procède à la sélection les étudiant·e·s. Vous préparez un dossier de candidature à déposer auprès du service Relations Internationales de l'UT2J (les pièces justificatives dépendent des Universités partenaires : relevés de notes, Curriculum Vitae, lettre de motivation, lettre(s) de recommandation<sup>4</sup>, etc.). Des réunions d'informations sont organisées par le service RI de l'UT2J sur les démarches à suivre. Vous trouverez de plus amples informations sur le site du service Relations Internationales de l'UT2J, rubrique « programme d'échanges » <http://www.univ-tlse2.fr/accueil/international/partir-a-l-etranger/partir-a-l-etranger-253643.kjsp?RH=05International>

La date limite de candidature est généralement fixée **fin février/mi-mars**.

**Notre rôle, en tant que coordinatrices RI de l'UFR de Psychologie, est d'ordre pédagogique : nous validons votre plan d'études internationales.**

### **Départ au niveau Licence**

Le choix des cours s'effectue en fonction de votre projet professionnel. Vous trouverez les cours sur le site Internet de l'Université Partenaire. Les « crédits » étrangers ne correspondent pas au système ECTS, le système européen. Choisissez alors un nombre total de cours en fonction du nombre d'heures d'enseignement, qui doit être équivalent au nombre total d'heures d'enseignement à l'UT2J. Veillez à choisir au moins un cours de méthodologie par semestre (analyses quantitatives ou qualitatives, méthodes de recherche, évaluation, expertise, pratique de la psychologie...). Vous n'êtes pas tenu·e de suivre un cours de langues.

En Licence 3, le nombre d'heures de formation correspondant aux UE TER et Stage sont à retirer du nombre d'heures d'enseignement suivi à l'étranger (voir rubriques « *Comment remplir le Plan de validation d'études internationales ?* » et « *Les UE TER et Stage pour un départ en Licence 3* »).

### **Départ au niveau master**

Votre départ en mobilité est conditionné par la sélection en Master : si vous n'êtes pas sélectionné·e au sein d'un Master à l'UT2J, vous devrez annuler votre mobilité auprès du service RI et informer l'équipe RI de l'UFR. Dès publication des résultats de la sélection en Master (qu'ils soient positifs ou négatifs), merci d'informer les coordinatrices pédagogiques de l'UFR de Psychologie des résultats vous concernant.

---

<sup>4</sup> Les coordinatrices RI ne sont pas en mesure de vous fournir une lettre de recommandation. Lorsque vous sollicitez un·e enseignant-chercheur pour une lettre de recommandation, veillez à préciser votre projet professionnel et à inclure vos relevés de notes et votre lettre de motivation dans une pièce jointe unique.

Le choix des cours s'effectue en fonction de votre projet professionnel et du Parcours dans lequel vous candidatez en vœu n°1 (vous modifierez votre Plan d'études si vous intégrez un autre Master). Vous trouverez les cours sur le site Internet de l'Université Partenaire. Les « crédits » étrangers ne correspondent pas au système ECTS, le système européen. Choisissez alors un nombre total de cours en fonction du nombre d'heures de cours, qui doit être équivalent au nombre total d'heures d'enseignement à l'UT2J. Veillez à choisir au moins un cours de méthodologie par semestre (analyses quantitatives ou qualitatives, méthodes de recherche, évaluation, expertise, pratique de la psychologie...). Vous n'êtes pas tenu·e de suivre un cours de langues. Le nombre d'heures de formation correspondant aux UE Formation à la recherche, Mémoire et Stage sont à retirer du nombre d'heures d'enseignement suivi à l'étranger (voir rubriques « *Comment remplir le Plan de validation d'études internationales ?* » et « *Les UE Mémoire et Stage pour un départ en Master 1* »).

### **CREPUQ-BCI et Conventions bilatérales : Comment remplir le *Plan de validation d'études internationales* ?**

Le formulaire *Plan de validation d'études internationales* est **téléchargeable sur l'ENT**.

Dans la colonne « Intitulé des enseignements suivis à l'étranger soumis à l'évaluation », vous inscrivez tous les enseignements choisis dans l'Université d'accueil. Vous notez également le nombre de crédits par enseignement, ou à défaut, le nombre d'heures suivies dans chaque enseignement. Dans la colonne « validation UT2J », inscrivez l'**intégralité des enseignements** que vous auriez suivis à l'UT2J, y compris les options, incluant le code complet des UE (options Langues et options hors UFR incluses), l'intitulé exact des UE et le nombre de crédits accordés pour chaque UE. Le total des rubriques « validation UT2J » et « UE à présenter obligatoirement à l'UT2J » doit équivaloir à 60 ECTS (sauf si vous avez déjà validé des crédits dans l'année).

Pour un départ en **Licence 3**, il faut inscrire les UE relatives au TER (UE 508 et 608) et au Stage (UE 505 et 605) dans la rubrique « UE à présenter obligatoirement à l'UT2J ». Ces UE devront être validées à l'UT2J.

Pour un départ en **Master 1**, il faut inscrire les UE Formation à la recherche, mémoire de recherche et stage dans la rubrique « UE à présenter obligatoirement à l'UT2J ». Ces UE seront obligatoirement à valider en France, même si vous réalisez ces travaux à l'étranger.

### **CREPUQ-BCI et Conventions bilatérales : Comment faire valider votre *Plan de validation d'études internationales* ?**

La validation de votre plan d'études s'effectuera exclusivement au cours des permanences RI prévues les mardis midis, bureau M022 ou via Zoom (voir site de l'UFR de Psychologie). **Aucun *Plan de validation d'études internationales* ne sera signé par mail et aucun rendez-vous en dehors des permanences ne sera accordé (vous pouvez mandater un tiers)**. Au moment de la validation de vos plans d'études, vous fournissez le **Formulaire de renseignements – CREPUQ-BCI/Conventions bilatérales** dûment complété (version à **imprimer** en annexe de ce guide).

### **Suite de la candidature CREPUQ-BCI/Convention bilatérale : qu'advient-il de ma candidature ?**

Les Universités Partenaires procèdent à la sélection. Vous serez contacté-e en **mai** ou **juin** soit directement par l'Université Partenaire, soit par le service RI de l'UT2J quant à l'issue de votre candidature. Si votre candidature a été admise, diverses démarches administratives devront être effectuées auprès de l'Université d'accueil et auprès du Service RI de l'UT2J. Notez que nous ne sommes pas en contact avec les Universités partenaires : seul le Service RI de l'UT2J correspond avec les Universités.

En cas de **désistement**, veuillez en informer par mail la personne en charge au service RI de l'UT2J et les coordinatrices RI de l'UFR de Psychologie.

### Les UE TER et Stage pour un départ en Licence 3

Concernant l'UE TER, vous serez inscrit·e pédagogiquement par le secrétariat sous le régime du Contrôle Terminal, au sein du département choisi, ce qui vous ouvrira l'accès aux contenus de l'UE TER sur Iris. Vous serez suivi par un enseignant-chercheur. Vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire au SED (consigne du Service RI au niveau de l'établissement). Vous prendrez contact, le plus tôt possible, avec votre enseignant·e-chercheur·e référent·e.

Lors de la période des examens (S1 et/ou S2), vous déposez votre TER au(x) format(s) prévus dans les Modalités de Contrôle et à la date prévue dans le calendrier des examens : établissez une **procuration** et **vérifiez le calendrier** le calendrier des examens.

Concernant l'UE stage (second semestre), vous serez inscrit·e pédagogiquement par le secrétariat sous le régime du Contrôle Terminal. Vous serez suivi par un enseignant·e-chercheur·e. Vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire au SED (consigne du Service RI au niveau de l'établissement). Vous prendrez contact, le plus tôt possible, avec votre enseignant·e-chercheur·e référent·e.

Vous validez l'UE 505 (1<sup>er</sup> semestre) selon les mêmes modalités que les étudiant·e·s inscrit·e·s en Contrôle Continu (se référer aux informations déposées sur IRIS et aux Modalités de Contrôle). Lors de la période des examens, vous déposez votre dossier à la date prévue dans le calendrier des examens : établissez une **procuration** et **vérifiez le calendrier** le calendrier des examens.

Pour valider l'UE 605, trois possibilités s'offrent à vous :

- Vous effectuez un stage à l'étranger, d'une durée de 75 heures (convention de stage fournie par l'université d'accueil et/ou l'UT2J). Vous rédigez un rapport de stage au sein duquel vous intégrez l'attestation de fin de stage (voir avec l'enseignant-chercheur référent·e de l'UE stage et la gestionnaire de scolarité de l'UFR si les consignes doivent être adaptées au type de stage effectué à l'étranger).
- Vous effectuez le stage de 75 heures lors de votre retour en France (il est conseillé de le trouver avant votre retour). Dans ce cas, la convention de stage est fournie par l'UT2J. Vous rédigez un rapport de stage en suivant les consignes de l'UE.
- Vous n'êtes pas en mesure d'effectuer un stage, ni à l'étranger, ni lors de votre retour en France. Vous rédigez un rapport décrivant l'apport de la mobilité à votre projet professionnel (ce rapport sera remis lors de la remise des rapports de l'UE stage). Ce rapport (6 pages) devra être structuré de la manière suivante :
  - a) présentation du projet et du lieu de mobilité ;
  - b) description de votre insertion au sein de l'université d'accueil (par ex., difficultés rencontrées, éléments facilitateurs) ;
  - c) description des compétences acquises lors de la mobilité au regard de votre projet de formation ;
  - d) réflexion autour de l'éthique et la déontologie du psychologue dans le pays d'accueil.

## Les UE Mémoire et Stage pour un départ en Master 1

Concernant l'UE Mémoire, il vous appartient de vérifier sur le site de l'UFR les démarches à effectuer pour votre intégration dans un séminaire de recherche (par ex., écriture d'un pré-projet), selon votre département. Contactez l'enseignant-e-chercheur-e responsable des UE Mémoire et Formation à la recherche de votre département et le(s) responsable(s) du Master pour les informer de votre départ en mobilité.

Concernant l'UE Stage, il vous appartient de vérifier sur le site de l'UFR et sur IRIS les démarches à effectuer concernant le stage de M1, selon votre département. Contactez l'enseignant-chercheur responsable des Stage de votre département et le(s) responsable(s) du Master pour les informer de votre départ en mobilité.

### *Avant de partir*

Vous devez être inscrit-e administrativement à l'UT2J. Veuillez mandater une personne de confiance pour procéder à votre inscription administrative. Lors de cette première phase, votre dossier sera examiné à distance par des personnels de scolarité ainsi que des bourses/affaires sociales. La vérification portera notamment sur les pièces justificatives que vous aurez déposées sur PJ.WEB. En cas de rejet d'une de vos pièces, vous en serez averti-e par mail et vous devrez déposer une nouvelle pièce.

Vous devez également réaliser votre Inscription Pédagogique (IP). Lors du rendez-vous sur le campus, il s'agira de vérifier votre Inscription Administrative, mettre à jour votre carte d'étudiant et réaliser une Inscription Pédagogique Type de votre année avec les UE que vous devez valider à l'UT2J (par exemple le mémoire en M1). Cette IP sera reprise dans un second temps par Madame Idrac, afin de prendre en compte d'éventuelles modifications. En cas d'empêchement, veuillez mandater une personne de confiance pour vous représenter lors du rendez-vous.

Lors d'un départ en Master 1, contactez l'enseignant-chercheur responsable de la Mention/du Parcours dans lequel vous êtes inscrit-e pour lui notifier votre départ, la durée de votre séjour et vos choix de cours.

### *Pendant la mobilité*

Nous traiterons par mail toutes vos questions relatives aux **aspects pédagogiques** de votre mobilité (notes, changement de cours, etc.). En début d'année universitaire, nous vous attribuerons une coordinatrice référente (soit Nicole Cantisano, soit Céline Launay) avec qui vous échangerez tout au long de la mobilité. Vous serez notifié-e par mail.

Il est obligatoire de faire **valider, en amont, toute modification** de votre Learning Agreement/Plan de validation d'études internationales auprès de votre coordinatrice (dans le cas d'un départ en Master 1, les modifications seront à apporter en fonction du Parcours que vous avez intégré).

- Learning Agreement : modification via la plateforme Dashboard (nous en sommes automatiquement informées par mail)

- Plan de validation d'études internationales : envoyez-nous par mail votre Plan d'études au **format PDF**, intitulé comme suit : Nom\_Prenom\_PlanEtudes

Si vous échouez à un ou plusieurs examens et que votre moyenne est supérieure à 10, la compensation est automatique. Vous pouvez refuser la compensation, comme tout étudiant·e inscrit·e à l'UFR de Psychologie : **les démarches à effectuer pour refuser la compensation vous incombent** : [https://ufr-psycho.univ-tlse2.fr/11-1re-annee-/le-refus-de-compensation-612369.kjsp?RH=ACCUEIL\\_PSYCHO](https://ufr-psycho.univ-tlse2.fr/11-1re-annee-/le-refus-de-compensation-612369.kjsp?RH=ACCUEIL_PSYCHO)

Vous informez également votre coordinatrice de votre refus de compensation et des dates des rattrapages des examens.

Nous traitons les mails RI une fois par semaine. Pour toute autre question (administrative, financière...), adressez-vous à la personne référente du service RI de l'UT2J (référez-vous au guide fourni lors de la réunion obligatoire).

## *Après la mobilité*

### **Quels documents nous retourner après votre mobilité ?**

Seul vos **relevés de notes officiels** (session 1 et session 2) sont à nous envoyer, le plus tôt possible.

Pour toute autre attestation ou document administratif (par ex., attestation de fin de séjour obligatoire), référez-vous au guide étudiant RI fourni avant votre départ et contactez les personnes ressources au service RI de l'UT2J.

### **Conversion des notes**

Les coordinatrices RI de l'UFR de Psychologie sont en charge de la conversion des notes. Nous procédons à la conversion des notes à partir du relevé de notes officiel (transmis par l'étudiant·e et l'Université d'accueil). La conversion est effectuée à l'aide de grilles officielles.

Pour un départ en **Licence 2**, nous convertissons chaque note pour fournir **une moyenne** par semestre. Votre relevé de notes ne comportera que des moyennes générales : toutes les UE seront validées en VAC (Validation d'Acquis).

Pour un départ en **Licence 3** et **Master 1**, nous convertissons chaque note pour vous fournir **une moyenne** des notes pour les cours suivis à l'étranger. **La même note apparaîtra alors pour toutes les UE validées dans le cadre de votre mobilité**. Dans le cadre de vos candidatures en Master, vous intégrez votre relevé de notes de l'Université d'accueil ainsi que votre relevé de notes de l'UFR de Psychologie de l'UT2J. Sur demande, nous vous fournirons nos calculs de conversion, mais la production d'un document de conversion de chaque note individuelle vous appartient.

Vous avez la possibilité de **refuser la compensation** automatique (voir rubrique « Pendant la mobilité »).

Une fois vos notes converties, nous les transférons à Madame Isabelle Idrac, en charge de l'inscription des notes. La plateforme n'est pas ouverte tous les jours : l'inscription de vos notes peut donc prendre un peu de temps. Elles seront ensuite disponibles sur votre ENT.

### *Autres aspects de la mobilité (bourses, logement...)*

Sur le site des RI de l'UT2J, rubrique « Partir à l'étranger », vous trouverez des informations concernant les différentes bourses : (1) La bourse européenne **ERASMUS SMS**, (2) Les bourses à la mobilité internationale des étudiant·e·s du **Conseil Régional**, (3) la bourse du Ministère de l'enseignement supérieur - **Aide à la Mobilité Internationale** (AMI), (4) la bourse de l'UT2J **Mirail Mundi** et (5) la bourse **Mouv'Box** (Hors zone Erasmus) de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées.

Le site « Welcome Desk » (<https://welcomedesk.univ-toulouse.fr/liste-articles-international/mouvbox>) de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et leur service « MouvBox » peuvent vous guider concernant les informations sur le pays de destination (logement, financement, aides à la maîtrise d'une langue, etc.) Veillez à prendre un RDV le plus tôt possible.

N.B. : L'équipe Relations Internationales de l'UFR de Psychologie n'a pas pour mission de vous informer sur les aspects administratifs et financiers de votre séjour.

## ***ANNEXES***



Votre niveau de langue dans la langue concernée (joindre un justificatif) :

A1       A2       B1       B2       C1       C2

### Vœu n°3

Nom de l'établissement : .....

Ville : ..... Pays : .....

Période d'études prévue :     Semestre 1       Semestre 2       Année complète

Nom et e-mail du coordinateur pédagogique de l'établissement d'accueil :

.....

Langue(s) des enseignements dans l'établissement d'accueil : .....

L'établissement d'accueil exige-t-il un prérequis linguistique (niveau minimal) :

oui       non      Si oui, lequel ? .....

Votre niveau de langue dans la langue concernée (joindre un justificatif) :

A1       A2       B1       B2       C1       C2

### Vœu n°4

Nom de l'établissement : .....

Ville : ..... Pays : .....

Période d'études prévue :     Semestre 1       Semestre 2       Année complète

Nom et e-mail du coordinateur pédagogique de l'établissement d'accueil :

.....

Langue(s) des enseignements dans l'établissement d'accueil : .....

L'établissement d'accueil exige-t-il un prérequis linguistique (niveau minimal) :

oui       non      Si oui, lequel ? .....

Votre niveau de langue dans la langue concernée (joindre un justificatif) :

A1       A2       B1       B2       C1       C2

## UFR de Psychologie

### Fiche de renseignements – CREPUQ-BCI / Conventions bilatérales

Nom(s) (en majuscules) : .....

Prénom(s) : .....

Sexe :  M  F Nationalité(s) : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... N° étudiant : ..... / ..... / ..... / .....

Diplôme préparé pendant le séjour en mobilité :  L2  L3  M1

#### Contacts

Courriel (UT2J obligatoirement) :

.....

Téléphone mobile : .....

#### Établissement d'accueil (vœu 1)

Nom de l'établissement : .....

Ville : .....

Période d'études prévue :  Semestre 1  Semestre 2  Année complète

#### Établissement d'accueil (vœu 2)

Nom de l'établissement : .....

Ville : .....

Période d'études prévue :  Semestre 1  Semestre 2  Année complète

#### Établissement d'accueil (vœu 3)

Nom de l'établissement : .....

Ville : .....

Période d'études prévue :  Semestre 1  Semestre 2  Année complète

Je m'engage à informer les coordinatrices pédagogiques de l'UFR (ri.ufrpsycho@univ-tlse2.fr) dès réception des résultats de mes candidatures CREPUQ/BCI.

Signature de l'étudiant-e